



Cahier thématique – VAUD 2035

Le saviez-vous ?

Démographie :

- ❖ Etude statistique qui prend en compte un territoire donné et analyse les évolutions de sa population (mouvements migratoires, natalité, fécondité, âge, mortalité).

Densification :

- ❖ Processus qui concentre les logements et espaces de travail grâce à l'amélioration de constructions existantes ou à une meilleure utilisation du territoire déjà urbanisé.

Plan directeur cantonal :

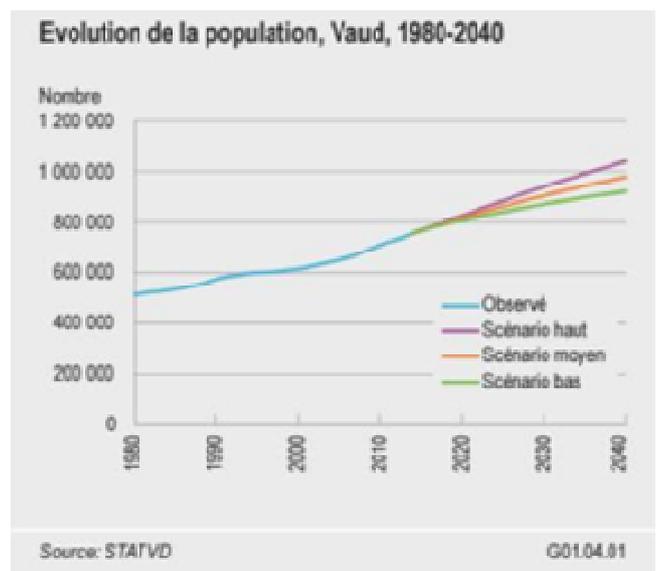
- ❖ Chaque canton a l'obligation de développer un plan directeur cantonal (PDCn). Il s'agit d'un document assurant la coordination des politiques publiques ayant un effet sur l'organisation du territoire et identifiant les mesures à prendre afin d'assurer un développement territorial harmonieux limitant les emprises, tant sur le plan de l'économie, que de la qualité de vie et de l'environnement (www.vd.ch/sdt).
- ❖ Un plan directeur cantonal pose les bases d'une répartition équilibrée du territoire entre les zones construites (habitations, activités, intérêt public, etc.), et les zones non construites (agricoles, naturelles, de protection, etc.). Le but est de coordonner au mieux la mobilité (routes, rails, etc.), l'urbanisation (constructions de bâtiments, etc.) et la préservation de l'environnement. Le plan directeur cantonal définit notamment le territoire d'urbanisation pour les 15 à 25 prochaines années. Il est contraignant pour toutes les autorités (communales, cantonales et fédérales dès son approbation par le Conseil fédéral). Voir la vidéo de présentation sur <http://bit.ly/2IPLn4v>.

Empreinte écologique :

- ❖ Indice qui mesure la surface productive nécessaire à la fabrication des ressources qu'une population donnée consomme et à l'absorption des déchets de consommation.

Evolution démographique

L'évolution **démographique** et le vieillissement de la population tendent à se confirmer en Suisse. Au sein des cantons, la population vaudoise est parmi celles qui augmentent le plus avec une évolution de 270'636 habitants pendant la période 2010-2040 (Statistique Vaud, janvier 2016). Le nombre grandissant de personnes âgées est compensé par l'immigration en Suisse de personnes qui ont principalement entre 20 et 40 ans.





Face à l'épuisement progressif des ressources naturelles, certains réfléchissent à une maîtrise de l'immigration en fonction des ressources disponibles. Un contrôle des naissances ne serait en effet pas envisageable en Suisse où le taux de fécondité est de toute manière insuffisant pour assurer le renouvellement de la population. D'autres estiment que la croissance démographique peut se poursuivre si nous réduisons nos modes de consommation (types et quantité de produits consommés pour vivre). Il s'agit donc de se questionner sur l'**empreinte écologique**, et donc l'impact que la croissance démographique et économique peut avoir sur l'environnement.

Formation et économie

L'allongement de l'espérance de vie entraîne l'estimation de la durée de la vie professionnelle (vie active) à environ 50 années. Cette durée impliquerait de développer davantage le système d'apprentissage tout au long de la vie et de permettre d'accéder plus tôt et plus facilement à la pratique professionnelle. Les nouvelles technologies favoriseraient ce type d'apprentissage grâce, notamment, à de nombreuses applications pédagogiques.

Cette nouvelle ère numérique peut avoir des impacts positifs sur :

- les entreprises : visibilité, autonomie, compétitivité, etc.
- le monde du travail : création d'emplois dans de nouveaux secteurs d'activité, multiplication des collaborations grâce à la connectivité.
- les conditions de travail : nouvelles formes d'interaction, télétravail.

Cependant, ce mode de travail peut aussi provoquer l'empiétement de la vie professionnelle sur la vie privée et fragiliser les conditions de travail. De plus, de nombreux emplois pourraient disparaître, à cause notamment de l'automatisation de postes de travail.

Durabilité

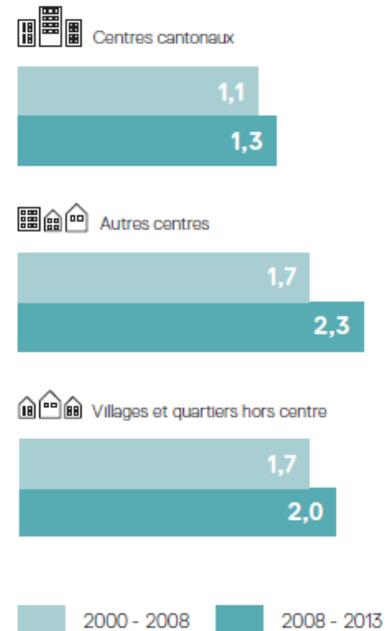
L'étude Vaud2030 analyse les futurs possibles de l'agriculture. Parmi les scénarios envisagés, il y a l'éventuel renforcement de la politique vaudoise de soutien à l'agriculture. La consommation de produits biologiques locaux et la contribution de l'agriculture à la production énergétique seraient développées. En parallèle, la construction d'infrastructures pour la production d'énergie renouvelable serait augmentée, telle que des panneaux solaires sur les hangars agricoles, des parcs éoliens ou du biogaz.

Concernant la mobilité, l'objectif serait le développement d'une mobilité multimodale qui permette une complémentarité des divers modes de transport (transports publics, transports individuels motorisés, mobilité douce ; PDCn3). Ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores pourraient être réduites. Pour ce faire, la construction de logements serait incitée à proximité des infrastructures de transports publics. Les pistes cyclables et les stations vélos deviendraient une priorité qui contribuerait à lutter contre la sédentarité.





Accroissement de la surface du territoire urbanisé (en % par an)



Service du développement territorial de l'Etat de Vaud (2016)

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire doit s'intégrer aux lieux et aux contextes existants (par ex. : patrimoine culturel et naturel) grâce à une utilisation rationnelle du sol, c'est pourquoi il est dirigé par un **plan directeur cantonal** régulièrement mis à jour. On constate actuellement une dispersion de la population et de l'habitat en périphérie et en campagne (voir graphique ci-contre), ce qui contribue à la disparition d'environ 1600 exploitations agricoles suisses chaque année (www.vaud2030.ch).

Pour freiner l'étalement urbain et éviter de miter le territoire de petites communes, la valorisation des réserves naturelles, la **densification** puis la création de nouvelles zones à bâtir sont donc favorisées dans les centres. Le développement urbanistique serait mieux pensé grâce, notamment, à : une offre diversifiée en services et espaces publics ; une meilleure implication des habitants, dont les jeunes (CFEJ, 2015) ; l'essor de l'agriculture urbaine.

Compétences concernant l'aménagement du territoire		
Confédération	Canton	Communes
<ul style="list-style-type: none"> Définition de la politique fédérale des agglomérations 	<ul style="list-style-type: none"> Organisme responsable auprès de la Confédération Coordination avec les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de concertation
<ul style="list-style-type: none"> Adoption des mesures retenues dans le cadre de la politique fédérale 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil aux communes lors des projets de territoire Approuve les planifications directrices et les plans d'affectations Délivrent les autorisations spéciales 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des axes stratégiques du plan directeur cantonal Adaptation selon le contexte spécifique du territoire et les besoins
<ul style="list-style-type: none"> Favorisation des échanges d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au processus de concertation pour les projets d'intérêt cantonal 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des principes du développement durable
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en lien avec les politiques cantonales 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des acteurs concernés par l'aménagement

Quelques questions pour lancer le débat...

- Faut-il limiter la croissance démographique pour préserver l'environnement?
- Comment assurer un cadre de vie sûr et de qualité pour tous les habitants, et en particulier pour les enfants et les jeunes ?
- Quels seront les comportements en matière de mobilité ces 20 prochaines années?
- Quels seront les impacts positifs et négatifs des nouvelles technologies sur la formation ? Et dans le monde du travail ?
- Doit-on promouvoir les produits non carnés et de proximité, notamment dans les cantines scolaires ?

Sources

- www.vaud2030.ch, www.stat.vd.ch, www.vd.ch/sdt
- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (2015). *Vision 2035 pour une Suisse jeune, la Suisse de demain vue par la CFEJ*. DFI:Berne.
- Service du développement territorial (2015). *Plan directeur cantonal : adaptation 3 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (PDCn3)*. Etat de Vaud.
- Service du développement territorial de l'Etat de Vaud (2016). *LAT Vaud*. Etat de Vaud.

